



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN DE RÉOUVERTURE ANNONCÉ PAR LE PREMIER MINISTRE



19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
-------------	-------------	--------------

RESTAURATION – HOTELLERIE			
Restaurants	<p>Terrasses ouvertes à 50 % de la capacité d'accueil → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Protocole sanitaire Espace situé en extérieur et à l'air libre, patios inclus. Sont exclues les terrasses closes et couvertes ou situées à l'intérieur d'un centre commercial Sont également interdits, les cloisonnements latéraux de la terrasse dont la dimension fait obstacle au renouvellement de l'air naturel</p>	<p>Terrasses ouvertes à 100 % → 6 personnes assises par table maximum</p>	<p>Terrasses ouvertes à 100 %</p>
Bars	<p>Intérieur fermé Sauf pour l'accès aux commodités et l'accès aux terrasses s'il faut traverser l'établissement</p> <p>Pas de service ni de consommation au bar Consommation debout non autorisée</p>	<p>Intérieur ouvert à 50 % de la capacité d'accueil → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Pas de service ni de consommation au bar Consommation debout non autorisée</p>	<p>Intérieur ouvert à 100 %</p> <p>Pas de nombre maximal de convives admis par table</p> <p>Protocole sanitaire si la situation l'exige</p> <p>Pas de service ni de consommation au bar ?</p>
Restauration des hôtels	<p>Restaurants réservés aux clients des hôtels</p> <p>Terrasses ouvertes à 100 % → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Intérieur ouvert à 50 % de la capacité d'accueil → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Pas de service ni de consommation au bar Consommation debout non autorisée</p>	<p>Ouverture aux clients extérieurs À 50 % de la capacité d'accueil</p> <p>Terrasses ouvertes à 100 % → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Intérieur ouvert à 50 % de la capacité d'accueil → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Pas de service ni de consommation au bar Consommation debout non autorisée</p>	<p>Ouverture à 100 %</p>
Discothèques	Fermeture		Point d'étape avec le gouvernement le 15 juin 2021

19 mai 2021

9 juin 2021

30 juin 2021

CULTURE

Musées Monuments Expositions Visites guidées...	Ouverture avec 8 m² d'espace par visiteur Protocole sanitaire à respecter	Ouverture avec 4 m² d'espace par visiteur	Suppression de la jauge
Cinémas Salles de spectacles Théâtre Concerts assis...	Ouverture à 35 % de la capacité d'accueil 800 spectateurs maximum	Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil 5.000 spectateurs maximum Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs	Suppression de la jauge Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs
Concerts et salles en configuration debout	Fermeture		Ouverture Jauge fixée localement par le préfet Protocole sanitaire à respecter Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs
Festival de plein air debout	Fermeture		Ouverture Jauge fixée localement par le préfet 4 m ² minimum par festivalier Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs
Festival de plein air assis	Ouverture à 35 % de la capacité d'accueil 1.000 spectateurs maximum	Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil 5.000 spectateurs maximum Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs	Ouverture Jauge fixée localement par le préfet Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs
Bibliothèques	Ouverture avec 8 m² d'espace par visiteur Un siège sur deux reste vide	Ouverture avec 4 m² d'espace par visiteur Un siège sur deux reste vide	Suppression de la jauge
CEREMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES			
Mariage PACS en mairie	Un siège sur trois peut être occupé Positionnement en quinconce entre les rangées	Un siège sur deux peut être occupé	Toutes les places assises peuvent être occupées
Cérémonies religieuses			
Cérémonies funéraires en extérieur	Jauge de 50 personnes	Jauge de 75 personnes	Suppression de la jauge

19 mai 2021

9 juin 2021

30 juin 2021

SALONS ET RASSEMBLEMENTS

Rassemblements en extérieurs	Limitation à 10 personnes sauf pour les visites guidées organisées par des personnes titulaires d'une carte professionnelle		Suppression des limitations
Rassemblements en intérieur salles des fêtes, salles polyvalentes, Chapiteaux...	Ouverture à 35 % de la capacité d'accueil 800 spectateurs maximum	Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs	Suppression de la jauge
Salons et foires	Fermeture	Ouverture à 50 % de la capacité d'accueil Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs	Suppression de la jauge

COMMERCES

Magasins	Réouverture des commerces 1 seul client dans les magasins de moins de 8 m ² , Jauge de 8 m ² par client pour les magasins de plus de 8 m ² .	Jauge de 4 m² par client	Suppression de la jauge
Marchés	Jauge de 8 m ² par personne en intérieur Jauge de 4 m ² par personne en extérieur	Jauge de 4 m ² par personne en intérieur Suppression de la jauge en extérieur	Suppression de la jauge

LOISIRS

Casinos	Activités sans contact autorisées (machines à sous, ...) Jauge à 35 % de la capacité d'accueil	Reprise de l'ensemble des activités Jauge à 50 % de la capacité d'accueil Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs	Suppression de la jauge Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs
Bowlings Escape games Salles de jeu	Fermeture	Reprise avec une jauge de 50 % de la capacité d'accueil Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs	Suppression de la jauge Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs
Zoos	Ouverture à 50 % de la capacité d'accueil	Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil	Suppression de la jauge

TOURISME ET VACANCES

Camping Auberges Résidences de tourisme	<p style="text-align: center;">Ouverture des hébergements individuels et familiaux</p> <p style="text-align: center;">Les espaces collectifs suivent les règles propres à leur activité (restauration, bar, piscine, etc.).</p> <p style="text-align: center;">Table de 6 personnes maximum y compris dans les refuges de montagne</p>		
Centres de loisirs Accueil de mineurs sans hébergement	<p style="text-align: center;">Ouverture avec protocole sanitaire adapté</p>		
Colonies de vacances Camps de scouts Accueil de mineurs avec hébergement	<p style="text-align: center;">Accueil suspendu</p> <p style="text-align: center;">Sauf pour les mineurs handicapés, relevant de l'aide sociale ou placés sous protection judiciaire</p>	<p style="text-align: center;">Accueil autorisé à compter du 20 juin 2021</p> <p style="text-align: center;">Protocole sanitaire adapté</p>	
Thalassothérapies	<p style="text-align: center;">Fermeture</p>	<p style="text-align: center;">Ouverture avec une jauge de 35 % de la capacité d'accueil</p> <p style="text-align: center;">Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs</p>	<p style="text-align: center;">Suppression de la jauge</p>
Thermes	<p style="text-align: center;">Ouverture avec une jauge de 50 % de la capacité d'accueil</p>		<p style="text-align: center;">Suppression de la jauge</p>
Croisière en bateau	<p style="text-align: center;">Fermeture</p>	<p style="text-align: center;">Fermeture</p>	<p style="text-align: center;">Retour à 100 % des passagers</p> <p style="text-align: center;">Pass sanitaire exigé si + de 1.000 passagers à bord</p>
Petits trains touristiques routiers	<p style="text-align: center;">Ouverture à 50 % de la capacité d'accueil</p> <p style="text-align: center;">Sauf pour les groupes familiaux</p> <p style="text-align: center;">Interdiction de la restauration à bord</p>	<p style="text-align: center;">Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil</p> <p style="text-align: center;">Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs</p>	<p style="text-align: center;">Suppression de la jauge</p>
Remontées mécaniques	<p style="text-align: center;">Ouverture à 50 % de la capacité d'accueil</p> <p style="text-align: center;">Sauf pour les groupes familiaux</p> <p style="text-align: center;">Ouverture à 100 % des remontées en ville</p>	<p style="text-align: center;">Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil</p>	<p style="text-align: center;">Suppression de la jauge</p>

19 mai 2021

9 juin 2021

30 juin 2021

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Enseignement supérieur (salles de classe, amphithéâtre)	<p>Ouverture avec une jauge de 35 % de la capacité d'accueil</p> <p>Protocole sanitaire renforcé.</p> <p>Report des examens universitaires prévus jusqu'au 2 mai inclus.</p> <p>Maintien des concours nationaux et des examens en santé dans le cadre du protocole actuel.</p>	<p>Maintien de la jauge de 50 %</p> <p>Possibilité d'organiser les examens en présentiel ou en distanciel.</p>	
Organismes de formation	<p>Reprise en présentiel si le distanciel n'est pas possible</p> <p>Examens en présentiel avec protocole adapté.</p>	<p>Reprise en conditions normales</p>	
Conservatoire	<p>Reprise de l'enseignement</p> <p>Présentiel pour tous les publics des conservatoires, qu'il s'agisse des professionnels ou des étudiants.</p> <p>Jauge de 35 % de la capacité d'accueil des spectateurs 800 personnes maximum.</p>	<p>Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs 5.000 personnes maximum</p> <p>Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs</p>	<p>Suppression de la jauge pour les spectateurs</p> <p>Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs</p>
Ecoles de danse	<p>Ouverture aux mineurs et majeurs professionnels</p> <p>→ fermées aux majeurs non prioritaires</p> <p>Jauge de 35 % de la capacité d'accueil des spectateurs 800 personnes maximum</p>	<p>Ouverture aux mineurs et majeurs professionnels</p> <p>→ contacts interdits</p> <p>Jauge de 35 % de la capacité d'accueil de la classe</p> <p>Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs 5.000 personnes maximum</p> <p>Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs</p>	<p>Reprise de toutes les activités</p> <p>Suppression de la jauge pour les spectateurs</p> <p>Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs</p>
Ecoles d'art lyrique	<p>Pratique en individuel uniquement</p>		<p>Reprise de l'activité avec protocole adapté</p> <p>Suppression de la jauge pour les spectateurs</p> <p>Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs</p>

19 mai 2021

9 juin 2021

30 juin 2021

SPORTS EN SALLE OU EN PEIN AIR

Etablissements sportifs de plein air Stades, piscines extérieures, ...	Fin des restrictions pour les publics prioritaires des sportifs Sports sans contact autorisé pour le grand public Jauge de 35 % de la capacité d'accueil des spectateurs 1.000 personnes maximum	Reprise des sports sans contact pour tous Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs 5.000 personnes maximum Pass sanitaire exigé si + de 1.000 personnes	Suppression de la jauge Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs Le préfet peut plafonner le nombre de spectateurs.
Etablissements sportifs couverts piscines couvertes, salles de sport, gymnases, sport indoor, ...	Ouverture aux mineurs en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire → fermées aux majeurs non prioritaires Jauge de 35 % de la capacité d'accueil des spectateurs 800 personnes maximum	Reprise des sports sans contact pour tous Jauge de 50 % de la capacité d'accueil des pratiquants Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs 5.000 personnes maximum Pass sanitaire exigé si + de 1.000 personnes	Reprise de tous les sports sans restrictions Suppression de la jauge pour les spectateurs Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs Le préfet peut plafonner le nombre de spectateurs.
Pratiques sportives en extérieur	Groupes de 10 personnes maximum Interdiction des activités avec contact	Groupes de 25 personnes maximum Reprise des sports de contact	Fin des restrictions
Compétition sportive de plein air sur l'espace public surf, courses de voile, motonautisme, marathons, trails, courses cyclistes...	Pas de restriction pour les sportifs professionnels Groupe de 50 participants pour les sportifs amateurs Interdiction pour les spectateurs d'être debout Jauge de 35 % de la capacité d'accueil des spectateurs 1.000 personnes maximum Sur le parcours, rassemblements limités à 10 personnes	Limite fixée à 500 participants pour les sportifs amateurs Interdiction pour les spectateurs d'être debout Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs 5.000 personnes maximum Sur le parcours, rassemblements limités à 10 personnes	Limite fixée à 2.500 participants pour les sportifs amateurs Pass sanitaire exigé si + de 1.000 personnes Possibilité d'être debout pour les spectateurs Jauge de 4 m²/ spectateur Le préfet fixe la jauge du nombre de spectateurs.